



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23060335

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

25 AVR. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0416 731 202**

Nom

(en entier) : **ORTHOPEDIE TOUSSAINT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Rabiseau 8 - 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démissions - pouvoirs

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 20 avril 2023 :

Les actionnaires, qui détiennent l'intégralité des voix, adoptent les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission de deux administrateurs

Les actionnaires prennent acte de la démission, en qualité d'administrateur, des personnes suivantes :

- TARS SRL, dont le siège est situé à 6211 Les Bons Villers, Rue Ernest Solvay 32, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0643.491.367 (RPM Hainaut, division Charleroi), représentée par son représentant permanent, Monsieur Benjamin Bullman. Cette démission a pris effet en date du 30 novembre 2022 ; et

- CELLULOSE SRL, dont le siège est situé à 5032 Gembloux, Rue des Marronniers-de-Corroy 13, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0746.607.119 (RPM Liège, division Namur), représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-François Deltenre. Cette démission a pris effet en date du 21 mars 2023.

2. Décharge

Les actionnaires accordent décharge provisoire à TARS SRL et à CELLULOSE SRL précitées en leur qualité d'administrateur (ainsi qu'à leur représentant permanent), pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice en cours jusqu'à la date de leur démission respective.

Les actionnaires s'engagent à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de TARS SRL et de CELLULOSE SRL, en tant qu'administrateurs, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice en cours jusqu'à la date de leur démission, soit examinée à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice en cours.

3. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Louise Collin et/ou Madame Julie Decelle, et/ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Julie Decelle
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2023 - Annexes du Moniteur belge